



Indemnité de licenciement secrétaire médicale

Par **marco833**, le **09/08/2012** à **11:11**

Bonjour,
Je m'adresse à vous pour obtenir un petit éclairage sur le calcul des indemnités de licenciement concernant un poste de secrétaire médicale.
Voici la situation :
Après 20 ans d'ancienneté dans un cabinet médical un premier licenciement a eu lieu (arrêt de l'activité du cabinet). L'un des médecins a réouvert un cabinet avec réembauche de la secrétaire à temps partiel. Le nouveau contrat ne reprend que la moitié de l'ancienneté, soit 10 ans.
Il s'écoule 4,5 ans et de nouveau l'employeur déclenche un licenciement.
A ce jour nous sommes donc à 14,5 ans d'ancienneté.
La convention semble être celle-ci :

<http://tinyurl.com/d23df4v>
Pour le salaire de référence je suis parti des trois derniers mois (mai, juin, juillet) car ce sont les plus "élevés".
 $1044.99 + 1044.99 + 1044.99 = 3134.97$
 $1/3 * 3134.97 = 1044.99$
Le salaire de référence est bien : 1044.99
D'après la convention le calcul est le suivant :
 $1/5 * 1044.99 * 14.5 = 3030.47$
 $2/15 * 1044.99 * 4.5 = 626.99$ (je ne sais pas si la 10ème année est inclus)
Soit un total de : 3657.47 €
Hors l'employeur a remis un chèque d'environ 950 €. (Je ne l'ai pas sous les yeux au moment où je vous écris).
J'espère que quelqu'un sur ce forum pourra m'apporter des précisions, que je puisse comprendre si c'est moi qui fait des erreurs dans mes calculs ou bien si c'est l'employeur.
Par avance merci.

Par **marco833**, le **09/08/2012** à **12:31**

Je viens d'obtenir des réponses sur le forum partenaire legavox.fr :
http://www.legavox.fr/forum/licenciement/travail/salarie/indemnite-licenciement-secretaire-medicale_42099_1.htm
Le sujet peut donc être verrouillé ici.
Merci.